



MAIRIE DES VARENNES

31450 VARENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2024

Délibération N°2024-03-27 N°3

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune des VARENNES (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUX, Maire.

Présents : Iris BARDIN, Christian BOUHOT, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Elsa MERICQ, Cédric PENARD

Absents : Vanessa LOBO,

Absents excusés : Nathalie STEPHAN, Nadine REVELLAT

Procuration : Nathalie STEPHAN donne procuration à Elsa MERICQ, Nadine REVELLAT donne procuration à Iris BARDIN.

Secrétaire de séance : Cédric PENARD

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2023

Au vu des résultats, Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

Cf tableau ci-joint

Après avoir délibéré, Le conseil municipal approuve avec 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention, cette proposition d'affectation de résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibérée les jour, mois et an que dessus. Acte rendu exécutoire

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Les Varennes, le mercredi 27 mars 2024

Philippe GOUX

Maire



Nombre de conseillers : 11

En exercice : 9

Présents : 6

Absents excusés : 3

Procuration : 2

Votants : 8

Secrétaire de séance

Cédric PENARD

31568

Commune de VARENNES

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 151 117.90 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	01
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre	0
Pour	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	33 238.25 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	117 879.65 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	151 117.90 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	21 201.63 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 151.117.90 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	151 117.90 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Maire, compte tenu de la transmission , le 01/03/2024 et de la publication le 01/03/2024.

A , le 01/03/2024.